

<https://sntrscgt.fr/spip.php?article3443>

EN BREF NÂ°615 : Ensemble pour obtenir l'abrogation de la loi sur les retraites et pour la justice sociale !

- PUBLICATIONS - En Bref -
Date de mise en ligne : mercredi 24 mai 2023

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Ensemble pour obtenir l'abrogation de la loi sur les retraites et pour la justice sociale !

La grande majorité des travailleur/euses, la jeunesse et une très large majorité de la population, ne veulent pas de la réforme des retraites imposée par le gouvernement et qui constitue un véritable recul social.

L'intersyndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) appelle le 6 juin, à une journée de grèves et de manifestations sur l'ensemble du territoire.

Le 8 juin, l'Assemblée nationale pourrait pour la première fois, sauf manœuvres du gouvernement, se prononcer par un vote portant sur la réforme des retraites. L'intersyndicale de l'ESR soutient la proposition de loi supprimant le recul de l'âge légal et l'allongement de la durée de cotisation.

L'intersyndicale appelle solennellement les député-es à la responsabilité en votant favorablement ce texte (voir lien vers le courrier à adresser aux parlementaires : <https://jusquauretrait.fr/>). Ils et elles respecteront ainsi la volonté de la population massivement exprimée depuis janvier.

Cette réforme des retraites est injuste et brutale tout comme l'est par exemple la dégressivité des allocations chômage, la conditionnalité d'accès au RSA ou des bourses étudiantes. Nous continuerons à travailler ensemble pour plus de justice sociale.

Pour l'intersyndicale, l'enjeu des salaires, de l'inflation et des conditions de vie est central. Nos organisations demandent notamment l'augmentation des rémunérations, des retraites et pensions, des minimas sociaux et des bourses d'études.

Enfin, les organisations de l'ESR rappellent avec force le principe des franchises universitaires, garanties séculaires des libertés d'expression et de mobilisation au sein des universités, et s'opposent au recours à la force pour empêcher la tenue de réunions et d'assemblées générales. Elles dénoncent également les entraves à l'exercice du droit de grève par le recours à l'enseignement en distanciel ou au télé-travail imposés aux personnels.

**Toutes et tous mobilisé-es le 6 juin
pour l'abrogation de la loi sur les retraites !**

Paris, le 22 mai 2023

[PDF - 544.4 ko](#) En Bref n°615 du 24 mai 2023